

**Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique****Rapport de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique  
et technologique sur les travaux de sa quarante-neuvième  
session, tenue à Katowice du 2 au 8 décembre 2018**

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour).....	1–2	3
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour).....	3–11	3
A. Adoption de l'ordre du jour .....	3–4	3
B. Organisation des travaux de la session .....	5–9	4
C. Élection des membres du Bureau autres que le Président .....	10	5
D. Activités prescrites.....	11	5
III. Rapport du Comité de l'adaptation : rapport 2018 et questions mentionnées aux paragraphes 41, 42 et 45 de la décision 1/CP.21 (Point 3 de l'ordre du jour).....	12–13	6
IV. Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques (Point 4 de l'ordre du jour).....	14	6
V. Mise au point et transfert de technologies (Point 5 de l'ordre du jour).....	15–16	7
A. Cadre technologique créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 10 de l'Accord de Paris.....	15	7
B. Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques .....	16	7
VI. Recherche et observation systématique (Point 6 de l'ordre du jour).....	17	7
VII. Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones (Point 7 de l'ordre du jour).....	18	8
VIII. Action commune de Koronivia pour l'agriculture (Point 8 de l'ordre du jour).....	19–26	8
IX. Impact des mesures de riposte mises en œuvre (Point 9 de l'ordre du jour).....	27–35	9



A.	Forum amélioré et programme de travail.....	27–33	9
B.	Modalités de fonctionnement, programme de travail et fonctions du forum sur l’impact des mesures de riposte mises en œuvre, visés par l’Accord de Paris .....	34	11
C.	Questions relatives au paragraphe 3 de l’article 2 du Protocole de Kyoto.....	35	11
X.	Questions méthodologiques relevant de la Convention : émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux (Point 10 de l’ordre du jour).....	36–37	11
XI.	Questions relatives à l’article 6 de l’Accord de Paris (Point 11 de l’ordre du jour).....	38	12
A.	Directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l’article 6 de l’Accord de Paris.....		12
B.	Règles, modalités et procédures pour le mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l’article 6 de l’Accord de Paris .....		12
C.	Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l’article 6 de l’Accord de Paris .....	38	12
XII.	Modalités de comptabilisation des ressources financières fournies et mobilisées par des interventions publiques, conformément au paragraphe 7 de l’article 9 de l’Accord de Paris (Point 12 de l’ordre du jour).....	39	12
XIII.	Rapports sur d’autres activités (Point 13 de l’ordre du jour).....	40–42	12
A.	Rapport annuel sur l’examen technique des informations communiquées au titre de la Convention par les Parties visées à l’annexe I de la Convention dans leurs rapports biennaux et leurs communications nationales .....	40	12
B.	Rapport annuel sur l’examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l’annexe I de la Convention .....	41	13
C.	Rapport annuel sur l’examen technique des inventaires de gaz à effet de serre et des autres renseignements communiqués par les Parties visées à l’annexe I, conformément au paragraphe 7 de l’article 1 du Protocole de Kyoto .....	42	13
XIV.	Rapport sur les questions relatives au programme de travail établi en vertu de l’Accord de Paris au titre des points 3, 5 a), 9 b), 11 et 12 de l’ordre du jour (Points 3, 5 a), 9 b), 11 et 12 de l’ordre du jour).....	43–44	13
XV.	Questions diverses (Point 14 de l’ordre du jour).....	45	13
XVI.	Clôture et rapport de la session (Point 15 de l’ordre du jour).....	46–51	14

## I. Ouverture de la session

(Point 1 de l'ordre du jour)

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a tenu sa quarante-neuvième session du 2 au 8 décembre 2018 au Centre international des congrès de Katowice (Pologne).
2. Le Président du SBSTA, M. Paul Watkinson (France), a ouvert la session le dimanche 2 décembre et a souhaité la bienvenue à toutes les Parties et à tous les observateurs. Il a aussi salué M<sup>me</sup> Annela Anger-Kraavi (Estonie) en sa qualité de Vice-Présidente du SBSTA et M. Aderito Manuel Fernandes Santana (Sao Tomé-et-Principe) en sa qualité de Rapporteur.

## II. Questions d'organisation

(Point 2 de l'ordre du jour)

### A. Adoption de l'ordre du jour

(Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 2 décembre, le SBSTA a examiné une note de la Secrétaire exécutive contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/SBSTA/2018/7).
4. L'ordre du jour a été adopté comme suit :
  1. Ouverture de la session.
  2. Questions d'organisation :
    - a) Adoption de l'ordre du jour ;
    - b) Organisation des travaux de la session ;
    - c) Élection des membres du Bureau autres que le Président ;
    - d) Activités prescrites.
  3. Rapport du Comité de l'adaptation : rapport 2018 et questions mentionnées aux paragraphes 41, 42 et 45 de la décision 1/CP.21.
  4. Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques.
  5. Mise au point et transfert de technologies :
    - a) Cadre technologique créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 10 de l'Accord de Paris ;
    - b) Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques.
  6. Recherche et observation systématique.
  7. Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones.
  8. Action commune de Koronivia pour l'agriculture.
  9. Impact des mesures de riposte mises en œuvre :
    - a) Forum amélioré et programme de travail ;
    - b) Modalités de fonctionnement, programme de travail et fonctions du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, visés par l'Accord de Paris ;
    - c) Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto.

10. Questions méthodologiques relevant de la Convention : émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux.
11. Questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris :
  - a) Directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris ;
  - b) Règles, modalités et procédures pour le mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris ;
  - c) Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris.
12. Modalités de comptabilisation des ressources financières fournies et mobilisées par des interventions publiques, conformément au paragraphe 7 de l'article 9 de l'Accord de Paris.
13. Rapports sur d'autres activités :
  - a) Rapport annuel sur l'examen technique des informations communiquées au titre de la Convention par les Parties visées à l'annexe I de la Convention dans leurs rapports biennaux et leurs communications nationales ;
  - b) Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention ;
  - c) Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre et des autres renseignements communiqués par les Parties visées à l'annexe I, conformément au paragraphe 7 de l'article 1 du Protocole de Kyoto.
14. Questions diverses.
15. Clôture et rapport de la session.

## B. Organisation des travaux de la session

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. Le SBSTA a examiné cette question à sa 1<sup>re</sup> séance. Le Président a appelé l'attention sur la date limite, fixée au vendredi 7 décembre à 13 heures, à laquelle tous les groupes devraient avoir achevé leurs travaux afin que les projets de conclusions soient disponibles en temps voulu pour la séance plénière de clôture, le samedi 8 décembre. Sur proposition du Président, le SBSTA est convenu de procéder selon ces modalités et conformément aux conclusions adoptées antérieurement par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI)<sup>1</sup> sur l'achèvement en temps voulu des négociations et les méthodes de travail connexes. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de quatre organisations intergouvernementales : Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Organisation maritime internationale (OMI), Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et Organisation météorologique mondiale. Une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie<sup>2</sup>.

6. À la 2<sup>e</sup> séance du SBSTA, qui s'est tenue le 2 décembre conjointement avec la 2<sup>e</sup> séance de la Conférence des Parties (COP) à sa vingt-quatrième session, la 2<sup>e</sup> séance de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto

<sup>1</sup> FCCC/SBI/2014/8, par. 213 et 218 à 221.

<sup>2</sup> Le texte de toutes les déclarations, y compris celles qui n'ont pas été prononcées en séance plénière, est disponible à l'adresse [https://unfccc.int/submissions\\_and\\_statements](https://unfccc.int/submissions_and_statements). Les déclarations figurent aussi dans l'enregistrement de la séance, disponible à l'adresse <https://unfccc-cop24.streamworld.de/webcast/first-plenary-meeting-of-sbsta>.

(CMP) à sa quatorzième session, la 22<sup>e</sup> séance de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA) à sa première session, la 2<sup>e</sup> séance du SBI à sa quarante-neuvième session et la 21<sup>e</sup> séance du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris (Groupe de travail spécial) à sa première session, des déclarations ont été faites par les représentants de 13 Parties au nom de groupes de Parties : Groupe des États d'Afrique ; Alliance des petits États insulaires (AOSIS) ; Groupe des États arabes ; Argentine, Brésil et Uruguay ; Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples ; Brésil, Afrique du Sud, Inde et Chine ; Groupe pour l'intégrité de l'environnement ; Union européenne (UE) et ses États membres ; Groupe des 77 et Chine ; Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; pays les moins avancés (PMA) ; pays en développement animés du même esprit ; et Groupe composite. Des déclarations ont également été faites au nom d'organisations non gouvernementales (ONG) représentant les milieux commerciaux et industriels, d'ONG de défense de l'environnement, d'organisations représentant les peuples autochtones, d'autorités locales et municipales, d'ONG indépendantes et spécialisées dans la recherche, d'ONG syndicales, d'ONG représentant les femmes et militant pour l'égalité des sexes, et d'ONG représentant la jeunesse<sup>3</sup>.

7. Entre le 4 et le 7 décembre, les présidents du SBSTA et du SBI et les coprésidentes du Groupe de travail spécial ont convoqué des réunions conjointes des chefs de délégation pour informer les Parties des progrès accomplis dans les travaux de ces trois organes en ce qui concerne la mise en œuvre du programme de travail établi en vertu de l'Accord de Paris et traiter les questions non résolues.

8. Lors de la première partie de sa 3<sup>e</sup> séance, le 8 décembre, le SBSTA a examiné toutes les questions non liées au programme de travail établi en vertu de l'Accord de Paris qui étaient inscrites à son ordre du jour et a adopté des conclusions sur ces questions, telles que présentées dans le présent rapport. Lors de la deuxième partie de sa 3<sup>e</sup> séance, également le 8 décembre, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions sur tous les points de son ordre du jour relatifs au programme de travail établi en vertu de l'Accord de Paris, telles que présentées au paragraphe 44 ci-dessous.

9. À la 4<sup>e</sup> séance du SBSTA, qui s'est tenue le 8 décembre conjointement avec la 4<sup>e</sup> séance du SBI et la 23<sup>e</sup> séance du Groupe de travail spécial, des déclarations de clôture ont été faites par les représentants de Parties et de groupes de Parties (voir le paragraphe 50 ci-dessous).

### C. Élection des membres du Bureau autres que le Président

(Point 2 c) de l'ordre du jour)

10. Le SBSTA a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance et lors de la première partie de sa 3<sup>e</sup> séance. À la 1<sup>re</sup> séance, le Président a rappelé l'article 27 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, aux termes duquel le SBSTA élit son vice-président et son rapporteur. À la même séance, le SBSTA a indiqué que les consultations sur la désignation de candidats étaient en cours. Lors de la première partie de sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a élu M<sup>me</sup> Anger-Kraavi Vice-Présidente et M<sup>me</sup> Stella Gama (Malawi) Rapporteuse.

### D. Activités prescrites

(Point 2 d) de l'ordre du jour)

11. Le SBSTA a examiné cette question à sa 1<sup>re</sup> séance et a pris note des informations fournies au sujet des activités prescrites se déroulant pendant la session<sup>4</sup>.

<sup>3</sup> Voir la note de bas de page 2 ci-dessus.

<sup>4</sup> Pour la manifestation concernant l'action commune de Koronivia pour l'agriculture, voir <https://unfccc.int/event/modalities-for-implementation-of-the-outcomes-of-the-five-in-session-workshops-on-issues-related-to> ; pour la réunion consacrée au forum amélioré sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, voir <https://unfccc.int/event/review-of-the-work-of-the-improved-forum-on-the-impact-of-the-implementation-of-response-measures> ; et pour le Forum des

### III. Rapport du Comité de l'adaptation : rapport 2018 et questions mentionnées aux paragraphes 41, 42 et 45 de la décision 1/CP.21

(Point 3 de l'ordre du jour)

12. Le SBSTA a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance et lors de la première partie de sa 3<sup>e</sup> séance. Il était saisi du document FCCC/SB/2018/3. À sa 1<sup>re</sup> séance, le SBSTA est convenu que le **rapport 2018 du Comité de l'adaptation** serait examiné conjointement au titre de ce point et du point 11 de l'ordre du jour de la quarante-neuvième session du SBI, ayant le même intitulé, dans le cadre de consultations informelles animées par M<sup>me</sup> Gabriela Fischerova (Slovaquie) et M<sup>me</sup> Pepetua Latasi (Tuvalu). Lors de la première partie de sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a recommandé à la COP, pour examen et adoption à sa vingt-quatrième session, un projet de décision sur cette question<sup>5</sup>.

13. À sa 1<sup>re</sup> séance, le SBSTA est également convenu que les **questions relatives au programme de travail établi en vertu de l'Accord de Paris mentionnées aux paragraphes 41, 42 et 45 de la décision 1/CP.21** seraient examinées conjointement au titre de ce point de l'ordre du jour et du point 11 de l'ordre du jour de la quarante-neuvième session du SBI ayant le même intitulé dans le cadre de consultations animées par M<sup>me</sup> Fischerova et M<sup>me</sup> Latasi<sup>6</sup>. Lors de la deuxième partie de sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté des conclusions sur tous les points de son ordre du jour relatifs au programme de travail établi en vertu de l'Accord de Paris, y compris la question considérée, conclusions qui sont présentées au paragraphe 44 ci-dessous.

### IV. Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques

(Point 4 de l'ordre du jour)

14. Le SBSTA a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance et lors de la première partie de sa 3<sup>e</sup> séance. Il était saisi du document FCCC/SB/2018/1. À sa 1<sup>re</sup> séance, le SBSTA est convenu que ce point de l'ordre du jour serait examiné en même temps que le point 10 de l'ordre du jour de la quarante-neuvième session du SBI, ayant le même intitulé, et qu'il engagerait des consultations informelles animées par M<sup>me</sup> Lisa Gittos (Australie) et M. Lucas di Pietro (Argentine). Lors de la première partie de sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a recommandé à la COP d'examiner et d'adopter à sa vingt-quatrième session un projet de décision sur cette question<sup>7</sup>.

---

coordonnateurs du programme de travail de Nairobi sur la diversification économique, voir <https://unfccc.int/event/12th-focal-point-forum-of-the-nairobi-work-programme>.

<sup>5</sup> Devenu la décision 9/CP.24.

<sup>6</sup> Comme lors des sessions précédentes, ces consultations ont été menées conjointement avec les consultations au titre du point 12 de l'ordre du jour de la quarante-neuvième session du SBI sur les questions relatives au programme de travail mentionnées aux paragraphes 41 et 45 de la décision 1/CP.21.

<sup>7</sup> Devenu la décision 10/CP.24.

## V. Mise au point et transfert de technologies

(Point 5 de l'ordre du jour)

### A. Cadre technologique créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 10 de l'Accord de Paris

(Point 5 a) de l'ordre du jour)

15. Le SBSTA a examiné ce point relatif au programme de travail établi en vertu de l'Accord de Paris à sa 1<sup>re</sup> séance et lors de la première partie de sa 3<sup>e</sup> séance. À sa 1<sup>re</sup> séance, il a décidé d'examiner la question dans le cadre de consultations informelles animées par M. Carlos Fuller (Belize) et M<sup>me</sup> Mette Moglestue (Norvège). Lors de la deuxième partie de sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté des conclusions sur tous les points de son ordre du jour relatifs au programme de travail établi en vertu de l'Accord de Paris, y compris la question considérée, conclusions qui sont présentées au paragraphe 44 ci-dessous.

### B. Rapport annuel commun du Comité exécutif de la technologie et du Centre-Réseau des technologies climatiques

(Point 5 b) de l'ordre du jour)

16. Le SBSTA a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance et lors de la première partie de sa 3<sup>e</sup> séance. Il était saisi du document FCCC/SB/2018/2. À sa 1<sup>re</sup> séance, il a décidé que la question serait examinée parallèlement au point 14 b) de l'ordre du jour de la quarante-neuvième session du SBI ayant le même intitulé<sup>8</sup> dans le cadre de consultations informelles animées par M<sup>me</sup> Gama et M<sup>me</sup> Ulrika Raab (Suède). Lors de la première partie de sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA est convenu de recommander un projet de décision sur l'amélioration de la mise au point et du transfert de technologies climatiques par le Mécanisme technologique, pour examen et adoption par la COP à sa vingt-quatrième session<sup>9</sup>.

## VI. Recherche et observation systématique

(Point 6 de l'ordre du jour)

17. Le SBSTA a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance et lors de la première partie de sa 3<sup>e</sup> séance. Il était saisi des communications relatives à ce point de l'ordre du jour<sup>10</sup>. À sa 1<sup>re</sup> séance, il a décidé d'examiner la question dans le cadre de consultations informelles animées par M. Festus Luboyera (Ouganda) et M. Stefan Roesner (Allemagne). Lors de la première partie de sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a constaté que les Parties n'étaient pas parvenues à s'entendre sur des conclusions ; conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, la question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la prochaine session (juin 2019). À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de 30 Parties, notamment au nom de l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de l'AOSIS, du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, de l'UE et de ses États membres, et des PMA<sup>11</sup>.

<sup>8</sup> Pour le rapport présenté par le Président du Comité exécutif de la technologie, voir <https://unfccc.int/documents/185102>. Pour le rapport présenté par le Président du Conseil consultatif du CTCN, voir <https://unfccc.int/documents/192593>.

<sup>9</sup> Devenu la décision 13/CP.24.

<sup>10</sup> Toutes les communications sont disponibles à l'adresse <http://www4.unfccc.int/sites/submissionportal/Pages/Home.aspx>.

<sup>11</sup> Les textes de toutes les déclarations, y compris celles qui n'ont pas été prononcées en séance plénière, sont disponibles à l'adresse [https://unfccc.int/submissions\\_and\\_statements](https://unfccc.int/submissions_and_statements). Quatre groupes, à savoir la Colombie au nom de l'Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes, les Maldives au nom de l'AOSIS, l'Autriche au nom de l'UE et de ses États membres et l'Éthiopie au nom des PMA, ainsi que trois Parties, à savoir le Canada, la Nouvelle-Zélande et la Norvège, ont demandé que leur préoccupation quant à l'absence d'accord soit consignée dans le rapport sur la

## VII. Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones

(Point 7 de l'ordre du jour)

18. Le SBSTA a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance et lors de la première partie de sa 3<sup>e</sup> séance. À sa 1<sup>re</sup> séance, il est convenu d'y consacrer des consultations informelles, qui seraient animées par M<sup>me</sup> Anger-Kraavi et M. Majid Shafiepour (République islamique d'Iran). Lors de la première partie de sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a recommandé à la COP, pour examen et adoption à sa vingt-quatrième session, un projet de décision sur cette question<sup>12</sup>. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de 11 Parties, notamment au nom de l'UE et de ses États membres. Une déclaration a également été faite par un représentant des peuples autochtones<sup>13</sup>.

## VIII. Action commune de Koronivia pour l'agriculture

(Point 8 de l'ordre du jour)

### 1. Délibérations

19. Le SBSTA a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance et lors de la première partie de sa 3<sup>e</sup> séance. Il était saisi des communications relatives à la question<sup>14</sup>. À sa 1<sup>re</sup> séance, le SBSTA est convenu que ce point serait examiné conjointement avec le point 9 de l'ordre du jour de la quarante-neuvième session du SBI, ayant le même intitulé, dans le cadre de consultations informelles animées par M. Heikki Granholm (Finlande) et M<sup>me</sup> Milagros Sandoval (Pérou). Lors de la première partie de sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions ci-après.

### 2. Conclusions

20. Le SBSTA et le SBI ont poursuivi ensemble l'examen des questions relatives à l'agriculture<sup>15</sup>.

21. Le SBSTA et le SBI ont accueilli avec satisfaction le premier atelier de session organisé selon la feuille de route de Koronivia<sup>16</sup> sur le thème 2 a) (Modalités de mise en œuvre des résultats des cinq ateliers de session tenus sur les questions relatives à l'agriculture et d'autres thèmes futurs qui pourront être dégagés de ces travaux)<sup>17</sup> et attendent avec intérêt l'examen du rapport de l'atelier qui aura lieu à l'occasion de leur cinquantième session (juin 2019), comme ils l'ont demandé à leur quarante-huitième session<sup>18</sup>. Ils ont aussi accueilli avec satisfaction les informations communiquées par les Parties et les observateurs, qui ont servi de contribution à l'atelier.

session. Les déclarations figurent dans l'enregistrement de la séance, disponible à l'adresse <https://unfccc-cop24.streamworld.de/webcast/sbsta-closing-plenary> (au titre du point 6 de l'ordre du jour).

<sup>12</sup> Devenu la décision 2/CP.24.

<sup>13</sup> Les textes de toutes les déclarations, y compris celles qui n'ont pas été prononcées en séance plénière, sont disponibles à l'adresse [https://unfccc.int/submissions\\_and\\_statements](https://unfccc.int/submissions_and_statements). Deux Parties ont demandé que leurs déclarations soient prises en compte dans le rapport sur les travaux de la session. La Norvège a fait une déclaration sur la pertinence des obligations découlant de la Convention concernant les peuples indigènes et tribaux dans les pays indépendants (Convention n° 169 de l'Organisation internationale du Travail). La Nouvelle-Zélande a fait état de la compatibilité des droits de l'homme, des droits des peuples autochtones et des droits des communautés locales avec la Charte des Nations Unies. Les déclarations figurent dans l'enregistrement de la séance, disponible à l'adresse <https://unfccc-cop24.streamworld.de/webcast/sbsta-closing-plenary> (au titre du point 7 de l'ordre du jour).

<sup>14</sup> Toutes les communications sont disponibles à l'adresse <http://www4.unfccc.int/sites/submissionportal/Pages/Home.aspx>.

<sup>15</sup> Conformément à la décision 4/CP.23, par. 1.

<sup>16</sup> FCCC/SBI/2018/9, annexe I, et FCCC/SBSTA/2018/4, annexe I.

<sup>17</sup> FCCC/SBI/2018/9, par. 39, et FCCC/SBSTA/2018/4, par. 61.

<sup>18</sup> FCCC/SBI/2018/9, par. 41, et FCCC/SBSTA/2018/4, par. 63.

22. Le SBSTA et le SBI se sont félicités de la participation à l'atelier de représentants des organes constitués en vertu de la Convention et d'observateurs, y compris d'un représentant du Fonds vert pour le climat. Ils ont pris note avec satisfaction des travaux effectués par ces organes et par les observateurs sur des questions liées à l'agriculture. Le SBI et le SBSTA ont rappelé l'invitation<sup>19</sup> qu'ils avaient adressée aux représentants des organes constitués en vertu de la Convention à contribuer aux travaux visés au paragraphe 21 ci-dessus et les ont invités à participer aux ateliers organisés selon la feuille de route de Koronivia.

23. Le SBSTA et le SBI ont également invité les entités chargées d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier<sup>20</sup>, le Fonds pour l'adaptation, le Fonds pour les pays les moins avancés et le Fonds spécial pour les changements climatiques à contribuer aux travaux visés au paragraphe 21 ci-dessus et à assister aux ateliers organisés selon la feuille de route de Koronivia.

24. Le SBSTA et le SBI ont à nouveau invité<sup>21</sup> les Parties et les observateurs à transmettre avant le 6 mai 2019, au moyen du portail des communications<sup>22</sup>, leurs vues sur les thèmes 2 b) (Méthodes et démarches pour l'évaluation de l'adaptation, des retombées positives de l'adaptation et de la résilience) et 2 c) (Amélioration du carbone du sol, de la santé des sols et de la fertilité des sols dans les systèmes applicables aux pâturages et aux terres cultivables ainsi que dans les systèmes intégrés, y compris la gestion des ressources en eau), auxquels des ateliers seront consacrés à l'occasion de leur cinquantième session.

25. Le SBSTA et le SBI ont accueilli avec satisfaction la proposition faite par la Nouvelle-Zélande d'accueillir un atelier relatif à la feuille de route de Koronivia. Ils sont convenus de poursuivre l'examen de la question à leur cinquantième session.

26. Le SBSTA et le SBI ont décidé de poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour à leur cinquantième session.

## **IX. Impact des mesures de riposte mises en œuvre**

(Point 9 de l'ordre du jour)

### **A. Forum amélioré et programme de travail**

(Point 9 a) de l'ordre du jour)

#### **1. Délibérations**

27. Le SBSTA a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance et lors de la première partie de sa 3<sup>e</sup> séance. Il était saisi des documents FCCC/SB/2018/INF.3 et FCCC/SB/2018/INF.4 ainsi que des communications relatives à ce point de l'ordre du jour. À sa 1<sup>re</sup> séance, il a décidé que ce point serait examiné conjointement avec le point 17 a) de l'ordre du jour de la quarante-neuvième session du SBI, ayant le même intitulé. Le SBSTA est également convenu que son Président et le Président du SBI, M. Emmanuel Dumisani Dlamini (Eswatini), organiseraient la sixième réunion du forum amélioré sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M. Keith Anderson (Suisse) et M. Andrei Marcu (Belize). Lors de la première partie de sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions ci-après.

#### **2. Conclusions**

28. Le SBSTA et le SBI ont tenu la sixième réunion du forum amélioré sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.

<sup>19</sup> FCCC/SBI/2018/9, par. 42, et FCCC/SBSTA/2018/4, par. 64.

<sup>20</sup> Le Fonds pour l'environnement mondial et le Fonds vert pour le climat.

<sup>21</sup> FCCC/SBI/2018/9, par. 43, et FCCC/SBSTA/2018/4, par. 65.

<sup>22</sup> [http://www.unfccc.int/submissions\\_and\\_statements](http://www.unfccc.int/submissions_and_statements).

29. Le SBSTA et le SBI ont accueilli avec intérêt le rapport<sup>23</sup> établi par le secrétariat sur l'atelier organisé les 30 avril et 1<sup>er</sup> mai 2018 à Bonn, qui était consacré à l'utilisation d'outils de modélisation économique en rapport avec les domaines couverts par le programme de travail du forum amélioré sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.

30. Le SBSTA et le SBI ont pris note des divers points de vue exprimés par les Parties et une organisation ayant le statut d'observateur dans leurs communications sur les travaux du forum amélioré, notamment ses modalités de fonctionnement, compte tenu de la portée convenue de l'examen des travaux du forum amélioré<sup>24</sup>.

31. Le SBSTA et le SBI ont étudié le rapport de synthèse<sup>25</sup> sur les travaux du forum amélioré établi par le secrétariat sur la base des communications mentionnées au paragraphe 30 ci-dessus et ont pris note des débats menés lors de l'examen d'une durée d'une journée consacré au cours de la session aux travaux du forum amélioré.

32. Le SBSTA et le SBI ont pris note de l'éventail des vues exprimées lors de l'examen des travaux du forum amélioré et ont recommandé qu'elles soient prises en compte au moment de définir les fonctions, le programme de travail et les modalités de fonctionnement du forum qui devrait concourir à l'application de l'Accord de Paris :

a) Continuer de recourir aux modalités consistant à inviter les Parties et les entités non parties à faire part de leurs observations, à établir des rapports de synthèse et des documents techniques et à organiser des ateliers, régionaux notamment ;

b) Collaborer avec des experts extérieurs, des organisations internationales et le secteur privé et établir un dialogue avec les groupes vulnérables et les peuples autochtones ;

c) Entreprendre des travaux techniques portant sur différents secteurs, dont les transports, l'énergie, l'agriculture et le tourisme ;

d) Évaluer et analyser l'impact des mesures de riposte mises en œuvre ;

e) Prendre en considération les incidences des mesures de riposte mises en œuvre sur le développement économique en ce qui concerne le commerce international, l'emploi, une transition juste pour la population active et la création d'emplois décents et de qualité, ainsi que la diversification et la transformation économiques ;

f) Établir une structure de gouvernance permanente par l'intermédiaire d'un groupe d'experts techniques ;

g) Définir un programme de travail ciblé et efficace comprenant les deux domaines identifiés au paragraphe 5 de la décision 11/CP.21, à savoir la diversification et la transformation économiques ainsi qu'une transition juste pour la population active et la création d'emplois décents et de qualité ;

h) Veiller à ce que le forum accueille et inclue toutes les Parties, encourage la participation de tous et soit donc organisé à l'occasion des sessions des organes subsidiaires.

33. Le SBSTA et le SBI ont achevé l'examen des travaux du forum amélioré. Ils ont recommandé un projet de conclusions sur la question pour examen et adoption par la COP à sa vingt-quatrième session<sup>26</sup>.

<sup>23</sup> FCCC/SB/2018/INF.3.

<sup>24</sup> Voir les documents FCCC/SBI/2018/9, par. 110 et annexe II, et FCCC/SBSTA/2018/4, par. 73 et annexe II.

<sup>25</sup> FCCC/SB/2018/INF.4.

<sup>26</sup> FCCC/CP/2018/10, par. 58 à 60.

## **B. Modalités de fonctionnement, programme de travail et fonctions du forum sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, visés par l'Accord de Paris**

(Point 9 b) de l'ordre du jour)

34. Le SBSTA a examiné ce point relatif au programme de travail établi en vertu de l'Accord de Paris à sa 1<sup>re</sup> séance et lors de la deuxième partie de sa 3<sup>e</sup> séance. À sa 1<sup>re</sup> séance, il a décidé que la question serait traitée en même temps que le point 17 b) de l'ordre du jour de la quarante-neuvième session du SBI, ayant le même intitulé, et qu'un groupe de contact serait établi sous la présidence de M. Anderson et de M. Marcu. Lors de la deuxième partie de sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté des conclusions sur tous les points de son ordre du jour relatifs au programme de travail établi en vertu de l'Accord de Paris, y compris la question considérée, conclusions qui sont présentées au paragraphe 44 ci-dessous.

## **C. Questions relatives au paragraphe 3 de l'article 2 du Protocole de Kyoto**

(Point 9 c) de l'ordre du jour)

35. Le SBSTA a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance et lors de la première partie de sa 3<sup>e</sup> séance. À sa 1<sup>re</sup> séance, il a approuvé la proposition du Président tendant à ce qu'un débat de fond soit organisé au titre de ce point dans le cadre du forum amélioré sur l'impact des mesures de riposte mises en œuvre, parallèlement aux débats au titre du point 9 a). Lors de la première partie de sa 3<sup>e</sup> séance, le Président a informé le SBSTA qu'aucune conclusion particulière n'avait été formulée sur la question. Sur proposition du Président, le SBSTA a décidé de poursuivre l'examen de la question à sa cinquantième session<sup>27</sup>.

## **X. Questions méthodologiques relevant de la Convention : émissions imputables aux combustibles utilisés dans les transports aériens et maritimes internationaux**

(Point 10 de l'ordre du jour)

36. Le SBSTA a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance et lors de la première partie de sa 3<sup>e</sup> séance. Il était saisi des communications de l'OACI et de l'OMI ayant trait à la question. À sa 1<sup>re</sup> séance, le SBSTA est convenu d'examiner ce point de l'ordre du jour dans le cadre de consultations informelles animées par M. Luiz de Andrade Filho (Brésil) et M. Bert van Loon (Belgique). Une déclaration a été faite par le représentant d'une Partie<sup>28</sup>.

37. Lors de la première partie de sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a constaté que les Parties n'étaient pas parvenues à s'entendre sur des conclusions ; conformément à l'article 16 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué, la question sera inscrite à l'ordre du jour provisoire de la prochaine session (juin 2019).

<sup>27</sup> Par la suite, dans les décisions 7/CP.24, 3/CMP.14 et 7/CMA.1 respectivement, la COP, la CMP et la CMA ont reconnu qu'il n'existait qu'un seul forum qui couvrirait les travaux de tous les organes directeurs sur toutes les questions relatives à l'impact des mesures de riposte mises en œuvre.

<sup>28</sup> Les textes de toutes les déclarations, y compris celles qui n'ont pas été prononcées lors de la séance plénière, sont disponibles à l'adresse [https://unfccc.int/submissions\\_and\\_statements](https://unfccc.int/submissions_and_statements). Les déclarations figurent également dans l'enregistrement de la séance, disponible à l'adresse <https://unfccc-cop24.streamworld.de/webcast/first-plenary-meeting-of-sbsta>.

## **XI. Questions relatives à l'article 6 de l'Accord de Paris**

(Point 11 de l'ordre du jour)

- A. Directives concernant les démarches concertées visées au paragraphe 2 de l'article 6 de l'Accord de Paris**  
(Point 11 a) de l'ordre du jour
- B. Règles, modalités et procédures pour le mécanisme créé en vertu du paragraphe 4 de l'article 6 de l'Accord de Paris**  
(Point 11 b) de l'ordre du jour
- C. Programme de travail relevant du cadre pour les démarches non fondées sur le marché visées au paragraphe 8 de l'article 6 de l'Accord de Paris**  
(Point 11 c) de l'ordre du jour

38. Le SBSTA a examiné ces points à sa 1<sup>re</sup> séance et lors de la deuxième partie de sa 3<sup>e</sup> séance. À sa 1<sup>re</sup> séance, il est convenu de les examiner dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M<sup>me</sup> Kelley Kizzier (Irlande) et M. Muslim Anshari Rahman (Singapour). Lors de la deuxième partie de sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté des conclusions sur tous les points de son ordre du jour relatifs au programme de travail établi en vertu de l'Accord de Paris, y compris ces questions, conclusions qui sont présentées au paragraphe 44 ci-dessous.

## **XII. Modalités de comptabilisation des ressources financières fournies et mobilisées par des interventions publiques, conformément au paragraphe 7 de l'article 9 de l'Accord de Paris**

(Point 12 de l'ordre du jour)

39. Le SBSTA a examiné ce point à sa 1<sup>re</sup> séance et lors de la deuxième partie de sa 3<sup>e</sup> séance. À sa 1<sup>re</sup> séance, il est convenu de l'examiner dans le cadre d'un groupe de contact coprésidé par M<sup>me</sup> Delphine Eyraud (France) et M. Seyni Nafo (Mali). Lors de la deuxième partie de sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté des conclusions sur tous les points de son ordre du jour relatifs au programme de travail établi en vertu de l'Accord de Paris, y compris cette question, conclusions qui sont présentées au paragraphe 44 ci-dessous.

## **XIII. Rapports sur d'autres activités**

(Point 13 de l'ordre du jour)

- A. Rapport annuel sur l'examen technique des informations communiquées au titre de la Convention par les Parties visées à l'annexe I de la Convention dans leurs rapports biennaux et leurs communications nationales**  
(Point 13 a) de l'ordre du jour

40. Le SBSTA a examiné cette question à sa 1<sup>re</sup> séance. Il a pris note des informations contenues dans le document FCCC/SBSTA/2018/INF.5.

## **B. Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre des Parties visées à l'annexe I de la Convention**

(Point 13 b) de l'ordre du jour)

41. Le SBSTA a examiné cette question à sa 1<sup>re</sup> séance. Il a pris note des informations contenues dans le document FCCC/SBSTA/2018/INF.3.

## **C. Rapport annuel sur l'examen technique des inventaires de gaz à effet de serre et des autres renseignements communiqués par les Parties visées à l'annexe I, conformément au paragraphe 7 de l'article 1 du Protocole de Kyoto**

(Point 13 c) de l'ordre du jour)

42. Le SBSTA a examiné cette question à sa 1<sup>re</sup> séance. Il a pris note des informations contenues dans le document FCCC/SBSTA/2018/INF.4.

## **XIV. Rapport sur les questions relatives au programme de travail établi en vertu de l'Accord de Paris au titre des points 3<sup>29</sup>, 5 a), 9 b), 11 et 12 de l'ordre du jour**

(Points 3, 5 a), 9 b), 11 et 12 de l'ordre du jour)

### **1. Délibérations**

43. Lors de la deuxième partie de sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné et adopté les conclusions ci-après sur les questions relatives au programme de travail établi en vertu de l'Accord de Paris inscrites à son ordre du jour – à savoir les points 3<sup>30</sup>, 5 a), 9 b), 11 et 12 de son ordre du jour – qui étaient, *mutatis mutandis*, identiques aux conclusions adoptées par le SBI et le Groupe de travail spécial au sujet du programme de travail.

### **2. Conclusions**

44. Comme suite aux demandes de la COP<sup>31</sup>, le SBSTA est convenu de transmettre les propositions de son Président concernant les résultats de ses travaux sur le programme de travail établi en vertu de l'Accord de Paris<sup>32</sup>. Ces propositions sont adressées à la COP pour examen à sa vingt-quatrième session sans préjuger du contenu ni de la forme du texte final du programme de travail et étant entendu que les travaux de la COP doivent se poursuivre en vue d'établir le texte final<sup>33</sup>.

## **XV. Questions diverses**

(Point 14 de l'ordre du jour)

45. Le SBSTA a examiné cette question à sa 1<sup>re</sup> séance. Aucune autre question n'a été soulevée au titre de ce point de l'ordre du jour.

<sup>29</sup> Pour les questions mentionnées aux paragraphes 41, 42 et 45 de la décision 1/CP.21. En ce qui concerne le rapport 2018, voir la section III ci-dessus.

<sup>30</sup> Voir la note de bas de page 29 ci-dessus.

<sup>31</sup> Décisions 1/CP.21, par. 8, 10 et 11, 1/CP.22, par. 8, 10, 13 et 14, et 1/CP.23, par. 4.

<sup>32</sup> Figurant dans l'annexe du document FCCC/SBSTA/2018/L.20.

<sup>33</sup> Pour les projets de décision adressés par la COP à la CMA, voir la décision 1/CP.24. Pour les textes des décisions adoptées, voir la décision 3/CMA.1.

## XVI. Clôture et rapport de la session

(Point 15 de l'ordre du jour)

### 1. Incidences administratives et budgétaires

46. Lors de la première partie de la 3<sup>e</sup> séance du SBSTA, le Secrétaire exécutif adjoint a donné une évaluation préliminaire des incidences administratives et budgétaires des conclusions adoptées à la session, conformément à l'article 15 du projet de règlement intérieur actuellement appliqué.

47. Plusieurs activités découlant des négociations tenues pendant la session nécessitaient l'appui du secrétariat et exigeaient des ressources en sus de celles qui étaient inscrites au budget de base approuvé pour l'exercice biennal 2018-2019 :

a) Au titre du point 4 de l'ordre du jour, « Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques », un montant de 350 000 euros serait nécessaire en 2019 pour faciliter la poursuite des travaux de l'Équipe spéciale chargée de la question des déplacements de population et l'exécution des travaux complémentaires du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie dans le cadre de son secteur d'activité D concernant la mobilité des êtres humains<sup>34</sup> ;

b) Au titre du point 7 de l'ordre du jour, « Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones », un montant de 950 000 euros serait nécessaire en 2019 pour appuyer la mise en place des fonctions de la Plateforme des communautés locales et des peuples autochtones<sup>35</sup>.

48. Le Secrétaire exécutif adjoint a précisé que les montants en question étaient des estimations préliminaires fondées sur les informations disponibles à cette date et que les coûts pour 2020 et au-delà seraient examinés dans le cadre de l'élaboration du budget pour 2020-2021. Il a dit espérer que le secrétariat puisse compter sur la générosité dont les Parties avaient fait preuve jusqu'alors en prévoyant un financement en temps voulu et de manière prévisible pour les activités. Il a aussi indiqué que, sans ces contributions, le secrétariat ne serait pas en mesure de fournir l'appui demandé.

### 2. Clôture et rapport de la session

49. Lors de la première partie de sa 3<sup>e</sup> séance, le SBSTA a examiné le projet de rapport sur les travaux de la session et a autorisé le Rapporteur à le compléter avec le concours du secrétariat et à le communiquer à toutes les Parties.

50. À la 4<sup>e</sup> séance du SBSTA, qui s'est tenue conjointement avec la 4<sup>e</sup> séance du SBI et la 23<sup>e</sup> séance du Groupe de travail spécial de l'Accord de Paris, le Président du SBSTA, le Président du SBI et les Coprésidentes du Groupe de travail spécial ont fait part au Gouvernement polonais et à la ville de Katowice de leur gratitude pour l'hospitalité réservée aux participants et les ont remerciés d'avoir prévu des installations et des dispositions propres à favoriser l'avancement des négociations. Des déclarations ont été faites par des représentants de 14 Parties, dont 12 au nom des groupes de Parties suivants : Groupe des États d'Afrique ; Association indépendante pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; AOSIS ; Groupe des États arabes ; Argentine, Brésil et Uruguay ; Groupe pour l'intégrité de l'environnement ; UE et ses États membres ; Groupe des 77 et Chine ; pays les moins avancés ; pays en développement animés du même esprit ; Coalition des pays à forêts tropicales humides ; et Groupe composite. Des déclarations ont également été faites au nom d'ONG représentant les milieux commerciaux et industriels, d'ONG de défense de l'environnement, d'organisations représentant les peuples autochtones, d'autorités locales et municipales, d'ONG indépendantes et

<sup>34</sup> Dans le cadre de la décision 10/CP.24. Les mêmes coûts ont été signalés au titre du point 10 de l'ordre du jour de la quarante-neuvième session du SBI et du point 7 de la vingt-quatrième session de la COP.

<sup>35</sup> Dans le cadre de la décision 2/CP.24. Les mêmes coûts ont été signalés au titre du point 20 de l'ordre du jour de la vingt-quatrième session de la COP.

spécialisées dans la recherche, d'ONG syndicales, d'ONG représentant les femmes et militant pour l'égalité des sexes, et d'ONG représentant la jeunesse<sup>36</sup>.

51. À la fin de la séance plénière commune, le Président a remercié le Rapporteur, qui avait à titre exceptionnel assumé ses fonctions pendant trois ans, la Vice-Présidente, les Présidents des groupes de contact et facilitateurs, les Parties et le secrétariat pour leur appui, et a prononcé la clôture de la session.

---

---

<sup>36</sup> Les textes de toutes les déclarations, y compris celles qui n'ont pas été prononcées en séance plénière, sont disponibles à l'adresse [https://unfccc.int/submissions\\_and\\_statements](https://unfccc.int/submissions_and_statements). Les déclarations figurent aussi dans l'enregistrement de la séance, disponible à l'adresse <https://unfccc-cop24.streamworld.de/webcast/sbsta-closing-plenary>.